

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DELEGUÉ-E-S DE LA FAE du 13 septembre 2021

18h00, assemblée menée depuis l'application Zoom

1. Formalités

1.1 Élection des scrutateurs et scrutatrices

Présences des associations : 5 associations d'étudiants (AEL, AEGE, AESSP, AEML, CHEC)

Présence des délégués : 12 délégué·e·s (et 5 sans droit de vote)

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Pas d'opposition active au nouvel ordre du jour.

2. Position de la FAE sur les modalités de la rentrée

Léa Pacozzi (co-présidente) explique que cette ADE a été convoquée suite à l'annonce jeudi de l'UNIL. La décision a été prise de mettre en place le certificat COVID pour les enseignements. Elle amène le contexte de la situation et ensuite ouvrira le débat puis le vote.

Contexte

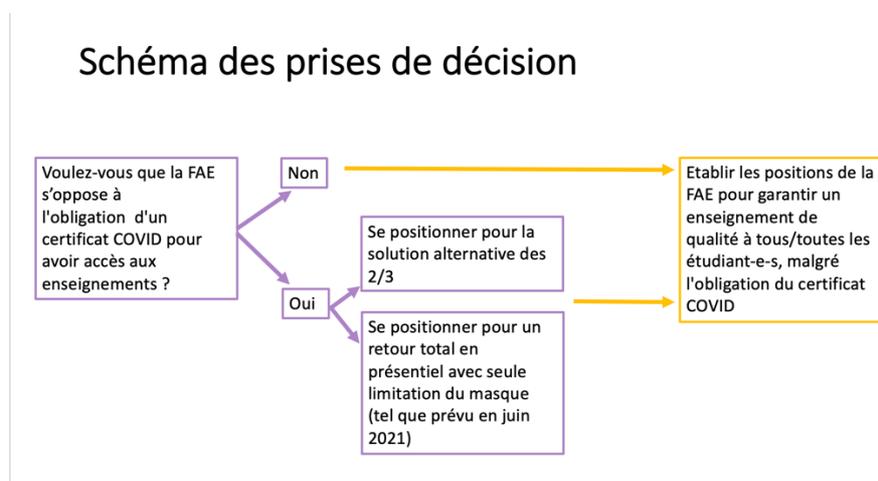
Jeudi une nouvelle ordonnance fédérale a été édicté par le CF. Les hautes écoles ont désormais le choix entre deux possibilités : reprendre les enseignements avec 2/3 des effectifs possibles dans les salles de cours ou l'obligation du certificat COVID. L'UNIL a choisi le certificat jeudi dernier. Le jeudi après-midi nous avons eu une rencontre avec M. Zanetti. Les personnes de la FAE présentes étaient Hannah Wonta, Noëlle Willhelm et Léa Pacozzi. La discussion s'est bien déroulée. Il nous a premièrement exposé la position de la Direction. Durant l'été la Direction a pris position contre le certificat sanitaire à l'université de Lausanne. La décision de la semaine dernière est tombée à cause des restrictions du CF. Le but est d'éviter de renvoyer des gens chez eux et d'avoir le plus d'étudiant-e-s possible sur le campus avec le certificat. La solution de remplir les amphithéâtres à 2/3 est plus compliquée car cela requiert plus de salles.

Nous avons pu évoquer différentes problématiques. En ce qui concerne l'enregistrement des cours, il faut aussi prévoir de meilleure perspective car la co-modalité est difficile. La FAE a parlé de l'importance de rendre la participation possible pour tous les étudiant-e-s. Il faudra participer du mieux possible. M. Zanetti veut aller dans ce sens là. Il y a aussi différentes problématiques qui sont du ressort du canton : notamment en ce qui concerne les TP et les activités sur le campus (comme dans les branches de sciences criminelles et sport p.ex.). Une des pistes serait d'avoir une mesure transitoire : les personnes qui ne sont pas vaccinées le seront dans un mois donc il faudra prendre en compte ces situations et permettre l'accès en cours. Nous avons aussi parler d'amélioration de la communication afin de donner les informations le plus vite possible et le plus juste possible. La vaccination sera possible sur le campus et à l'EPFL par période. Les tests seront aussi disponibles mais ce seront des autotests qui ne seront pas valides pour un certificat. La raison est que les laboratoires n'auront pas la possibilité de suivre autant de tests selon Zanetti.

Léa a eu un appel avec Julien Wicki, adjoint de Cesla Amarelle (DFJC) à qui elle a communiqué que nous n'avons pas de position officielle mais cet appel a permis une discussion officieuse sur les

problématiques. Léa a promis de leur donner nos positions le plus vite. Les informations importantes sont que le DFJC penche pour le certificat pour les mêmes raisons que l'université. Ils ont entendu les besoins de dérogations aux enseignements sur le campus, les mesures transitoires à réfléchir et le besoin d'information de la communauté estudiantine. Les tests gratuits sont importants pour Amarelle et Wicki mais cette décision dépend du Grand Conseil. Il a insisté sur le fait que c'est important d'avoir des positions pour les personnes qui n'ont pas d'accès au campus. Le canton va se décider entre les deux possibilités. Leur position principale est qu'il y a un besoin de cohérence entre les hautes écoles. C'est pourquoi ils penchent pour le certificat mais ce n'est pas encore possible de se positionner. La conversation a aussi porté sur les possibilités de sanctions de l'UNIL envers les étudiant-e-s qui ne respectent pas les, les limites du champ d'application et l'accès aux enseignements et la possibilité de venir sur le campus sans certificat. Pour l'instant, ils n'ont pas de réponses.

Léa Pacozzi soulève qu'il y a plusieurs groupes d'étudiant-e-s qui sont déjà contre le certificat Covid pour l'accès au cours. Il faut que l'AD se positionne selon le schéma (ci-dessous).



En cas de décisions de s'opposer au certificat il y a deux alternatives à défendre. Soit l'ouverture des salles de cours à 2/3 ce qu'il faudra demander au Canton de Vaud ou alors une demande d'un retour total qu'il faudra demander au Conseil Fédéral. Il faudra se positionner ensuite afin d'offrir des garanties pour l'enseignements.

Nina Bidet, co-présidente précise que le but est de répondre à la question sur le certificat. L'assemblée peut donner son avis et ses arguments et ensuite on va décider.

Lara Zender (AEL) explique que l'AEL a eu une discussion aujourd'hui en Bureau. L'AEL n'est pas contre le certificat car le co-modal est compliqué pour tout le monde. En conséquence, l'AEL se positionne plutôt pour.

Cléo Berger (AESC) ajoute que l'option du certificat permet de revenir à une majorité d'enseignement en présentiel. Ce n'est pas optimal mais ça ramène à une situation plus normale. L'autre alternative est possible mais n'a pas trop de chance d'aboutir.

Valentin Tanniger (AEGE) expose que la problématique ce sont les délais pour les étudiant-e-s. Car ce n'est pas possible pour ceux qui veulent se mettre à jour avec la vaccination. Il devrait y avoir une période à 2/3 des auditoires jusqu'à mi-octobre et ensuite permettre le certificat avec la gratuité des tests. Ce délai permet que les personnes qui ne se sont pas fait vacciner ne soient pas pénalisées.

Nina Bidet, co-présidente répond qu'il y aura un minimum à mettre en place pour les enseignements se fassent dans de bonnes conditions de toute façon.

John Asaipillai (AEML) explique qu'il y a des implications pour la campagne de vaccination et pour avoir le certificat. Une problématique de la faculté de médecine est l'accès aux TP de médecine. Il faut discuter de modalités pour donner l'accès aux TP pour nous.

Eliot Ben Brahim (HEC) explique que le comité n'a pas d'opposition au certificat. Mais le délai est très court. Donc il faut aménager les premières semaines de la rentrée pour que ce soit réalisables et réaliste pour tous.

Cléo Berger appuie Valentin et Eliot et soutien le certificat dans l'hypothèse où il y a des mesures qui sont mises en place, surtout pour les TP.

Robin Wicki (AESSP) demande quelle est l'utilité des autotests sur le campus qui ne donnent pas accès au certificat ? Avoir des vrais tests serait mieux et tout le monde pourrait avoir accès au campus. Il faut de meilleures conditions mais en soit il n'y a pas d'opposition de la part de l'AESSP.

Léa Pacozzi explique les problèmes des tests qui sont limité aux autotests donc qui ne donnent pas d'accès au certificat pour l'instant. Le point est important. On pourrait demander plus tard dans cette AD les modalités spécifiques. On aura de toute façon des revendications pour les enseignements.

Vote

Voulez-vous que l'AD s'oppose à l'obligation d'un certificat COVID pour avoir accès aux enseignements ? Non à l'unanimité.

Nina Bidet propose des positions par le Bureau. Vous pouvez les regarder pendant 10 minutes et on en rediscute dans un moment.

Lara Zender demande si on va discuter des tests salivaires.

Nina Bidet répond que le but serait d'avoir des tests qui donnent accès à un certificat.

Pause

Léa Pacozzi annonce qu'elle ouvre la discussion sur différents points et vous pourrez ajouter, modifier et ensuite on votera nos positions une à une. Le débat est ouvert sur les propositions.

Positions proposées par le Bureau

1. Garantir des évaluations et des enseignements égalitaires pour tous et toutes les étudiant-e-s (enregistrement pour les cours ex-cathedra et comodalité participative pour les séminaires et petits effectifs).
2. Mettre en place une dérogation pour tous cours nécessitant une présence physique sur le campus (TPs/ Activités sportives).
3. Mettre à disposition des tests salivaires gratuits sur le campus tant que le certificat est en vigueur.
4. Mettre en place une période transitoire d'application (accès avec seulement une dose de vaccin ou preuve de RDV pour la vaccination).
5. Garantir une communication aux étudiant-e-s qui soit efficace, claire et rapide, pour leur permettre une bonne organisation.
6. Garantir l'accès au matériel nécessaire à la réussite de la formation (Ex: pouvoir venir retirer ses livres à la bibliothèque, ...).
7. Ne pas utiliser des sanctions universitaires en cas du non-respect de l'interdiction.

Lara Zender explique qu'il y a des divergences au sein de l'AEL. Ce sont des bonnes propositions. Numéro un : la co-modalité est difficile en lettres mais ce n'est pas possible de demander des dérogations comme pour les TP. Il faudra voir comment faire, par exemple défendre des validations par écrit pour les personnes qui ne peuvent pas venir en présentiel pour les validations.

Léa Pacozzi demande des précisions

Lara Zender certains profs demandent des validations par oral durant le semestre. On pourrait demander de faire une validation par écrit comme par le passé à la place des présentations.

Valentin Tanniger se prononce en soutien des propositions faites. Pour le point 5, la communication est importante mais il y a aussi un autre point à ajouter. Il faudrait avoir une communication en amont des décisions de la FAE ou des associations en fonction de qui prend la décision. C'est-à-dire avoir des décisions bilatérales, donc une consultation du corps étudiant.

Romain Götz trouve que les position 1 à 3 et surtout 2 et 3 sont les plus importantes. Demander des dérogations pour TP et activités est essentiel mais il faut définir les dérogations, ce qu'on veut c'est que les étudiant-e-s y aillent accès sans le certificat.

Robin Wicki est d'avis que pour le point 4, les personnes ne sont pas suffisamment protégées avec une seule dose. Il faudra aussi avoir des tests gratuits à disposition.

Léa Pacozzi explique que les tests salivaires devraient être à disposition tant que le certificat est en place et que cet accès doit être gratuit. Pour le point 4 c'est compliqué. Ce qui a été évoqué par Zanetti c'est que c'est problématique de leur empêcher l'accès au campus. La Direction réfléchi mais ça ne veut pas dire que ce sera possible.

Cléo Berger exprime son accord avec les propositions. Mettre des tests sanitaires gratuits est une bonne chose pour les gens qui ne veulent pas se faire vacciner.

Florine Cart (AEL) explique que l'AEL est en discussion pour rallonger la période de vaccination sur le campus. S'il y a un manque de place, il faut avoir plus de temps. Ce sont des facteurs qui peuvent encourager certaines personnes à se faire vacciner si possible.

Lara Zender demande de proposer des dérogations pour les commissions et les assemblées. C'est déjà difficile de trouver des délégué-e-s donc envisager une dérogation pour aider au recrutement.

Léa Pacozzi explique que le certificat est obligatoire pour l'enseignement uniquement mais pas sur le campus. Donc est-ce qu'il faut le certificat pur aller aux commissions ou pas ? Il faudra demander des précisions sur ces points.

5 minutes de pause

Léa Pacozzi explique que suite à la proposition de l'AEL le point 1 sur les validations écrites été changé. Le point 3 a aussi été changé. Nous avons ajouté des éléments au point 7 et aussi un 10^{ème} point.

John Asaipillai fait remarquer que les étudiants qui pensent faire une vaccination, doit le faire les vaccinations durant la période. Les étudiant-e-s en médecine ont une motivation de continuer à le faire à cause des stages à l'hôpital.

Léa Pacozzi propose un vote de chaque point

1. Mettre à disposition des tests salivaires gratuits sur le campus tant que le certificat est en vigueur. **Aucune opposition à l'intégration de cette position.**
 2. Rallonger la période de vaccination sur le campus. **Aucune opposition à l'intégration de cette position.**
 3. Garantir des évaluations et des enseignements égalitaires pour tous et toutes les étudiant-e-s (ex. : enregistrement pour les cours ex-cathedra et comodalité participative pour les séminaires et petits effectifs, proposition de transformation des validations orales). **Aucune opposition à l'intégration de cette position.**
- Mettre en place une dérogation pour tous les cours nécessitant une présence physique sur le campus (ex. TPs, Activités sportives).

Fanny Perruchoud trouve qu'il y a peu de chance que ça rentre en discussion suivant la discussion avec Zanetti. Elle peine à comprendre pourquoi on exige ça. Mais à titre personnel elle n'a aucune opposition à l'intégration de cette position.

Romain Götz considère cette revendication comme hyper importante. Même si on est pour la vaccination il faut respecter toutes les opinions et pas tout le monde veut se faire vacciner. Il ne faut pas que les étudiant-e-s prennent en charge le coût. Il faut garder la possibilité de se faire tester pour ces personnes. Donc devrait être une de nos revendications.

Cléo Berger est d'accord avec Romain. Il y a constamment de nouveaux variants donc on peut freiner la propagation sur le campus avec les tests.

Morgane Heine explique que l'AEL a eu une discussion en bureau et qu'ils craignent le refus de cette proposition. Il faudrait des tests gratuits seulement quand c'est obligatoire d'être sur le campus comme pour une validation par exemple. Ça risque d'être vain de le demander sans obligation d'être sur le campus.

Léa Pacozzi relève que c'est un bon point de compromis au besoin. Est-ce que vous voulez que le Bureau propose ce compromis ou qu'on mette dans les revendications ?

Lara Zender ne pense pas qu'il faille le mettre dans les revendications. Elle est d'accord avec l'AEGE et l'AESC. Mieux vaut demander plus et qu'on nous dise non. De plus, Cesla Amarelle et la Direction l'ont mentionné. C'est mon avis personnel.

Cléo Berger relève que nous sommes face à une nouvelle direction. Ils sont probablement ouverts au débat et à la discussion et c'est l'occasion de poser les bases d'un débat sain. On ne perd rien à tenter.

Romain Götz propose d'accepter cette revendication avec l'optique de négocier avec la Direction.

Léa Pacozzi propose une opposition active de la défense du point 4 sous réserve d'un compromis à demander au besoin.

4. Mettre en place une dérogation pour tous les cours nécessitant une présence physique sur le campus (ex. TPs, Activités sportives). **Aucune opposition à l'intégration de cette position.**
- Garantir l'accès au matériel nécessaire à la réussite de la formation et à un enseignement adéquat en présence comme en ligne (ex. : pouvoir venir retirer ses livres à la bibliothèque, offrir aux enseignant-e-s le matériel informatique adéquat).

Fanny Perruchoud relève que pour la période transitoire cela signifie que nous devons garder le masque donc il faudrait soulever cette proposition.

Léa Pacozzi soutient qu'il faudra effectivement avoir une discussion sur le besoin du masque.

Fanny Perruchoud relève qu'il faudra savoir les modalités de la période transitoire.

Léa Pacozzi explique que la discussion du Bureau, c'est d'avoir accès aux enseignements avec une seule dose ou un rdv pour la vaccination.

Cléo Berger trouve que proposer une dose est une bonne alternative. Ceux qui ont un rdv c'est plus compliqué s'ils n'y vont pas. Mais cette option donne le temps de se faire vacciner.

John Asaipillai demande si cette revendication sera pour l'enseignement uniquement ou aussi pour les TP pour la période transitoire ?

Léa Pacozzi explique que cette dérogation sera pour l'entier de la période où le certificat est demandé. Donc ce serait de toute manière pris en compte et l'accès serait garanti si on l'a.

Cléo Berger relève qu'on n'a pas de statut sur le masque. Ce serait bien de garder le masque dans un auditoire avec des place inadéquates pour l'enlever.

Léa Pacozzi propose de continuer le débat sur ce sujet.

Fanny Perruchoud demande si que la parenthèse est utile. On peut attendre une proposition de leur part.

Sara Oliveira trouve que donner l'accès aux personnes qui ont juste le rdv ne lui semble pas utile car le campus sera ouvert à tout le monde. C'est le même statut qu'une personne qui doit avoir un test.

Léa Pacozzi est d'accord que la parenthèse brouille. On peut la garder en tête ces choses et on en discutera avec la Direction.

Cléo Berger trouve que la parenthèse est bien mais si on a ces aspects en c'est tête bien aussi.

5. Garantir l'accès au matériel nécessaire à la réussite de la formation et à un enseignement adéquat en présence comme en ligne (ex. : pouvoir venir retirer ses livres à la bibliothèque, offrir aux enseignant-e-s le matériel informatique adéquat). **Aucune opposition à l'intégration de cette position.**
 6. Garantir une communication aux étudiant-e-s qui soit efficace, claire et rapide, pour leur permettre une bonne organisation. **Aucune opposition à l'intégration de cette position.**
 7. Consulter les organes représentatifs étudiantins en amont des prises de décisions. **Aucune opposition à l'intégration de cette position.**
- Appliquer l'obligation du certificat COVID uniquement à l'enseignement, afin de donner accès au campus à tous et toutes les étudiant-e-s.

Fanny Perruchoud explique que cela peut poser des problèmes en lettres. Il faut faire pression sur les facultés pour avoir le matériel nécessaire. Nous avons que 2 caméras, il y a un vrai manque d'équipement en Lettres.

Léa Pacozzi propose d'ajouter « pour un enseignement en ligne de qualité ».

Fanny Perruchoud apprécie la précision « en ligne ». Ou alors on peut le mettre dans la communication faite.

Cléo Berger relève que selon une communication toutes les salles sont équipées. Il faut faire pression pour que ce soit effectif.

Lara Zender soutient que ce n'est pas une préoccupation du décanat. Les salles n'ont pas évolué depuis l'été donc c'est une bonne proposition de Fanny.

Léa Pacozzi demande si l'AD veut que ce soit dans la revendication ou sinon juste dans le PV. Mettre dans la parenthèse serait bien.

Fanny Perruchoud propose « offrir un enseignement adéquat en présence comme en ligne ».

8. Appliquer l'obligation du certificat COVID uniquement à l'enseignement, afin de donner accès au campus à tous et toutes les étudiant-e-s. **Aucune opposition à l'intégration de cette position.**
9. Mettre en place une période transitoire d'application. **Aucune opposition à l'intégration de cette position.**
10. Ne pas utiliser de sanctions universitaires en cas du non-respect de l'interdiction. **Aucune opposition à l'intégration de cette position.**

Léa Pacozzi remercie les délégué-e-s d'avoir participer à cette discussion.

Lara Zender précise qu'en termes de communication, c'est important de faire un communiqué de presse sur ça et d'envoyer un email à la communauté estudiantine. Ça permettrait de détendre l'atmosphère. Il faudrait aussi proposer à la Direction de continuer d'avoir des LIVE de temps en temps pour continuer à avoir des discussions.

Léa Pacozzi explique que le Bureau a imaginé la communication comme suit : donner l'information à Julien Wicki et à la Direction et faire un communiqué de presse pour les étudiant.es et la presse. La Direction ne fait plus de LIVE mais on peut en rediscuter.

Cléo Berger demande la date de la première AD de l'année.

Léa Pacozzi répond que ce sera le 4 octobre. On a fait une demande à la coronacell pour avoir les AD en présence. On vous tient au courant si c'est possible de se voir sans le certificat. Merci à tou-te-s.

Les membres du Bureau (exécutif) de la FAE sont :

Léa Pacozzi (co-présidente), Nina Bidet (co-président), Loïc Pillard, Laëtitia Hasni, Noëlle Wilhelm, Virginia Soro, Joaquin Mariné Piñero.

Secrétaire générale : Hannah Wonta (PV)

Liste de présences

Associations représentatives :

AEML

John Asaipillai

Stéphanie Virnot

CHEC

Eliot Ben Brahim

Lydia

AEL

Fanny Perruchoud

Lara Zender

Florine Cart

Morgane Heine

AESSP

Luca Crausaz

Robin Wicky

Sara Oliveira G.

AESC

Cléo Berger

AEGE

Valentin Tanniger

Romain Götz

Zacharie Aubert

Yaëlle Stambach

Tiré-e-s au sort

Géraldine Raidy